



Département de la Mayenne
Arrondissement de Laval
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2022-001

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 11 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux le mardi 11 janvier à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle annexe de la mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 06/01/2022

Date d'affichage 06/01/2022

Nombre de conseillers : 13

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 12

Procurations : 1

Étaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Véronique BOISARD, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER.

Était absent excusé : Monsieur Julien MOREAU a donné pouvoir à Monsieur Pascal LIVENAIS.

Était absent non excusé : Monsieur Emmanuel HOUSSAIS.

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Anaïs LAUTRU a été élue secrétaire de séance.

TARIFS GARDERIE AU-DELÀ DES HORAIRES RÉGLEMENTAIRES

Rapporteur : Alexandra FOUCAULT

Présentation de la décision

Compte tenu du retard occasionnel de certaines familles pour récupérer leurs enfants le soir à la garderie, il nous faut établir une tarification pour ces dépassements d'horaires :

	Quotient < 1000 €	Quotient > 1000 €
Journée vacances	4€	5€
Demi-journée vacances	2€	3€
Mercredi journée entière	4€	5€
Mercredi après-midi	2€	3€
Garderie matin périscolaire	0.95 €	1 €
Garderie soir périscolaire	0.95 €	1 €
Garderie matin centre loisirs	0.40 €	0.80 €
Garderie soir centre loisirs	0.40 €	0.80 €
Repas midi	4.05 €	4.20 €
Dépassement par ¼ d'heure	5 €	5 €

Au-delà de 3 dépassements d'horaires au cours de l'année scolaire, il y aura exclusion de la famille de la garderie pour 1 mois.

Envoyé en préfecture le 14/01/2022

Reçu en préfecture le 14/01/2022

Affiché le 11/01/2022

SLOW

ID : 053-215300260-20220111-2022_001-DE

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

Pour : 12 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour copie conforme,

A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 11 janvier 2022.

Le Maire, Anthony ROULLIER

